

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA POP SHOPPES

Question n° 1186—M. Andre:

1. Quelle est la participation financière de la Couronne à la Pop Shoppes of America (administrée par le ministère des Finances, par l'entremise de la Corporation de développement du Canada), et quand, à quel prix et pourquoi a-t-elle acquis cette participation?

2. Quelle était la valeur comptable des intérêts de la Couronne au moment de leur acquisition, et quelle est-elle selon les dernières évaluations?

3. Jusqu'à ce jour, combien la Couronne a-t-elle investi dans la société, notamment sous forme de frais de participation, de contribution au fonds d'exploitation et de radiation de dettes et combien de bénéfices ces investissements lui ont-ils rapportés?

4. Comment les intérêts de la Couronne sont-ils représentés a) au Conseil d'administration, b) à la haute direction de la société?

5. Le gouvernement a-t-il pris une décision sur ce qu'il entend faire de ses intérêts dans cette société?

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. La Couronne ne possède aucune participation financière dans la Pop Shoppes of America et le ministère des Finances n'y administre aucun intérêt par l'entremise de la Corporation de développement du Canada. La Corporation de développement du Canada, qui n'est pas une société de la Couronne ni un organisme de Sa Majesté, est une «corporation», et le Parlement a autorisé l'administration fédérale, aux termes de la loi sur la CDC, à en acquérir des actions. L'administration fédérale est maintenant un des actionnaires, dont le nombre dépasse 17,000, de la CDC.

2. Le rapport annuel de 1976 de la Corporation de développement du Canada mentionne que la CDC a investi 32 p. cent dans les actions de Venturetek International Ltd. qui, de son côté, détient 56.0 p. cent de Pop Shoppes International Inc. et que cette dernière société a vendu, en 1976, une participation de 20 p. cent dans Pop Shoppes of America.

3. Voir 1.

4. a) Les sous-ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce sont membres *ex officio* du conseil d'administration de la Corporation de développement du Canada. b) Voir 1.

5. Non. Voir 1.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COURONNE À LA POP SHOPPES OF CANADA

Question n° 1188—M. Andre:

1. Quelle est la participation financière de la Couronne à la Pop Shoppes of Canada (administrée par le ministère des Finances, par l'entremise de la Corporation de développement du Canada), et quand, à quel prix et pourquoi a-t-elle acquis cette participation?

2. Quelle était la valeur comptable des intérêts de la Couronne au moment de leur acquisition, et quelle est-elle selon les dernières évaluations?

3. Jusqu'à ce jour, combien la Couronne a-t-elle investi dans la société, notamment sous forme de frais de participation, de contribution au fonds d'exploitation et de radiation de dettes et combien de bénéfices ces investissements lui ont-ils rapportés?

4. Comment les intérêts de la Couronne sont-ils représentés a) au Conseil d'administration, b) à la haute direction de la société?

5. Le gouvernement a-t-il pris une décision sur ce qu'il entend faire de ses intérêts dans cette société?

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. La Couronne ne possède aucune participation financière dans la Pop Shoppes of Canada et le ministère des

Budget—M. Leggatt

Finances n'y administre aucun intérêt par l'entremise de la Corporation de développement du Canada. La Corporation de développement du Canada, qui n'est pas une société de la Couronne ni un organisme de Sa Majesté, est une «corporation», et le Parlement a autorisé l'administration fédérale, aux termes de la loi sur la CDC, à en acquérir des actions. L'administration fédérale est maintenant un des actionnaires, dont le nombre dépasse 17,000, de la CDC.

2. Voir 1.

3. Voir 1.

4. a) Les sous-ministres des Finances et de l'Industrie et du Commerce sont des membres *ex officio* du conseil d'administration de la Corporation de développement du Canada. b) Voir 1.

5. Non. Voir 1.

[Traduction]

M. Pinard: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 14 avril, de la motion de M. Chrétien: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens (p. 4438).

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, dans ce débat, j'ai déjà parlé des problèmes que pose la propriété étrangère. Je voudrais y revenir brièvement et examiner ses rapports avec le budget que nous étudions actuellement.

Je disais donc qu'en étudiant la chute du dollar, il faut aussi tenir compte de la somme d'intérêts et de dividendes versée aux propriétaires absents et qui saigne à blanc notre pays depuis longtemps. Nous avons un excédent au chapitre de la fabrication. Nous continuons de vendre plus que nos rivaux à l'étranger, mais notre problème tient à ce que nous payons pour le capital que nous ne cessons d'importer au Canada. Le chiffre en est toujours très important. Le déficit au compte du service des intérêts et dividendes est presque le double de notre excédent commercial. C'est là que se produit l'hémorragie.

L'idée que les Canadiens ne sont pas efficaces, qu'ils ne peuvent soutenir la concurrence, qu'ils n'ont pas la formation ou la compétence voulue pour faire concurrence dans le monde occidental est tout simplement fausse. Tout examen sérieux de notre balance des paiements le prouvera.